

Conseiller pour l'Action Sociale des Administrations de l'Etat Filière sociale du Ministère de l'Intérieur

Lors du CTM de décembre FO s'est positionné contre la proposition de l'administration !

Pourquoi :

Malgré notre demande que soient créés ces postes, nous regrettons encore une fois que ce sujet important débarque au Comité Technique Ministériel sans aucune présentation, explications préalables avec les représentants de la filière sociale concernés...

Seules quelques allusions début 2016 avaient été faites lors de la dernière réunion de dialogue social, dans laquelle il nous avait été répondu que l'arrivée hypothétique de postes de CASAE ne devait pas alourdir l'organisation hiérarchique actuelle et... c'est tout !!!



L'administration nous propose donc deux postes de CASAE adjoint de la CTN

Un en charge de la zone Ouest avec aussi le suivi du suicide, de la QVT, de l'accueil des nouveaux, de la formation spécifique pour le réseau et en plus de ses missions de CTR en région parisienne !

Le second en charge de la zone Est aura aussi l'adaptation des outils informatiques du réseau, le suivi des événements graves et situations de crise et une veille réglementaire à l'intention du réseau et là aussi en plus de ses missions de CTR d'administration centrale et d'outre-mer !

Sur le fond ces postes tels que proposés aujourd'hui par l'administration posent un certain nombre d'interrogations :

Sur le plan juridique :

- l'article 3 du décret du 28 septembre 2012 précise bien que la CASAE « a vocation à encadrer l'action des conseillers techniques de service social et le cas échéant des équipes d'assistants sociaux... »

Ce qui dans les faits et dans les autres administrations se traduit par la transformation des postes de Conseiller Technique National et son adjoint en poste de CASAE.

Pour le MI, il est donc pour nous incompréhensible et incohérent que les 2 seuls postes de CASAE que nous avons obtenus soient utilisés pour être adjoint d'une CTN actuellement en CDI. Juridiquement sur cet aspect, il y a matière à réfléchir...

Pour nous, cela paraissait aussi évident qu'au regard du nombre total des effectifs, que ces postes soient attribués sur les fonctions de conseiller technique national et conseiller technique national adjoint.

FO
Préfectures
et Services du Ministère
de l'Intérieur

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



L'organisation telle que proposée avec l'arrivée de ces nouveaux postes et qui bouscule l'ordre établi jusqu'alors... suscite également des interrogations plus larges :

- ⇒ Sur les missions, il apparaît qu'après avoir confié toutes les missions présentées aux 2 CASAE nous nous interrogeons sur les missions qu'il resterait au CTN ?
- ⇒ Ces postes de CASAE doivent être des postes à temps plein et non pas un mixte avec des postes de CTR. Pour nous, hors de question que les collègues se retrouvent avec une hiérarchie hybride à mi-temps !
- ⇒ Le rôle de représentation dans la zone de compétences va-t-elle supprimer des missions aux CTR et si oui lesquelles ? N'y a-t-il pas un risque de les isoler encore plus ?
- ⇒ La proposition actuelle indique qu'il n'y aura pas de postes budgétaires supplémentaires pour les CASAE, **ce qui est inacceptable !**
- ⇒ Visiblement, ils auront un rôle de conseil technique auprès des CTR mais auront-ils un rôle d'autorité hiérarchique puisque « adjoint » ? Et si oui quels seront leurs périmètres ?
- ⇒ Si des Conseillères Techniques Régionales du MI sont proposées, elles auront donc un rôle hiérarchique auprès de leurs anciennes collègues... quid donc de la règle mise en place par la CTN pour les ASS de ne pas leur voir proposer de poste d'encadrement sur leurs anciennes régions et auprès de leurs anciennes collègues...
- ⇒ Sur le choix des personnes et bien il semble que ça soit déjà fait et pour celles qui voudraient postuler **c'est trop tard!**

C'est pour toutes ces raisons qu'au regard du nombre de postes limités de CASAE **nous nous opposons à la proposition faite actuellement par l'administration.**

Nous demandons que ces postes soient repositionnés à ce pourquoi ils sont destinés : aux fonctions de Conseiller Technique National et son adjoint.